

# NA!

LA LETTRE  
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 53  
MAI 2025  
ISSN 2555-297 X

## Le CESER Nouvelle-Aquitaine : maillon essentiel de la démocratie locale.

Le titre de cet éditorial reprend celui du communiqué co-signé le 31 mars dernier avec Alain Rousset, président du Conseil régional, à la suite du vote d'un amendement visant à supprimer les CESER par la commission spéciale mise en place pour l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique. Grâce à la mobilisation à l'échelle régionale et nationale d'un très grand nombre d'organisations, d'associations ou d'élu·es, l'amendement n'a fort heureusement pas été voté par l'Assemblée nationale lors de sa séance publique du 10 avril.

Cette sérieuse alerte est toutefois révélatrice du débat ancien sur la place des corps intermédiaires et, plus largement, celle des citoyennes et des citoyens en démocratie, sur l'écoute et la prise en compte de leur parole et de leurs attentes dans la construction et la mise en œuvre de l'action publique. Dans une société de plus en plus fragmentée où s'affirme la défiance croissante à l'égard des institutions et de leurs représentants, le CESER est un lieu unique à l'échelle régionale, d'échanges et d'expression de la société civile dans toute sa diversité. Dans quelle autre instance voit-on des analyses, avis et propositions confrontés dans un tel climat d'écoute mutuelle et adoptés de façon constructive à la fois par des employeurs et des syndicats de salariés, des agriculteurs et des représentants du monde de l'environnement au service des politiques régionales ? Par ailleurs, il est particulièrement démagogique de convoquer le coût budgétaire du fonctionnement de la seconde assemblée de la Région lorsque celle-ci représente en moyenne moins de 0,15 % du budget régional.

Lorsque nous travaillons collectivement sur des enjeux d'avenir aussi importants et sensibles parfois que la mobilité dans les zones rurales peu denses, l'impact probable de l'intelligence artificielle sur les filières économiques, les conditions d'accès de nos jeunes de toutes conditions aux formations de l'enseignement supérieur, la mise en œuvre par les PME de la transition écologique, la gestion de la ressource en eau ou encore les revendications exprimées lors du mouvement des gilets jaunes sans trouver de réponse, nous abordons des thématiques qui concernent directement la vie quotidienne et l'avenir des Néo-aquitains.

Ni chambre d'enregistrement ni contre-pouvoir, notre assemblée et les travaux qu'elle produit alimentent régulièrement les politiques régionales et la réflexion des acteurs et actrices concerné·es. Parmi les multiples exemples de cette contribution utile de la société civile organisée, depuis 2019, notre CESER porte des propositions pour contribuer à réduire les inégalités sociales, propositions qui ont été prises en compte lors de la seconde phase de la feuille de route régionale « Néo Terra » dont l'ambition est de lutter contre le dérèglement climatique. De même, les mesures de réduction des inégalités sociales de santé ont été mieux prises en compte par le Conseil régional lors de l'élaboration du dernier Plan régional santé environnement 2024-2028.

Dans une société trop souvent caractérisée par des tensions et des logiques conflictuelles, plus que jamais notre démocratie a besoin d'instances de concertation dans les territoires pour que l'expression des attentes du monde socio-économique, environnemental ou culturel soit mieux prise en compte par les politiques publiques et pour qu'en retour celles-ci soient mieux comprises et appropriées par les citoyens et les organisations qui structurent la vie sociale du pays.

Yves JEAN  
Président

## Entreprises

# LES MUTATIONS DANS LES ENTREPRISES AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DU CESER

ACTU

Comment une entreprise industrielle comme SOTHYS (du nom de la déesse égyptienne de la beauté), dans un secteur d'activité aussi compétitif que les cosmétiques, implantée en milieu rural tel que le Causse Corrèzien, a-t-elle pu se développer pour devenir le fleuron qu'elle est aujourd'hui ?

Né dans l'arrière-boutique d'un institut de beauté parisien créé par le docteur HOTZ dans les années 50, racheté par la famille MAS dans les années 70 et déplacé à Meyssac, berceau familial corrézien, l'institut, devenu entreprise, emploie aujourd'hui 300 personnes en France et ses produits sont présents dans 120 pays.

Le CESER travaillant actuellement sur la thématique « Transition écologique et mutation industrielle », les conseillères et conseillers du Bureau du CESER ont eu l'opportunité de visiter l'entreprise, située à Meyssac en avril dernier. Ce fut pour le CESER l'occasion d'échanger avec les dirigeants du groupe, Frédéric MAS, président, Vincent LOIGEROT,



directeur général délégué et le maire de Meyssac, Christophe CARON, sur les atouts et contraintes d'une implantation en milieu rural et sur les perspectives de développement dans un contexte international de guerre commerciale. Cette entreprise familiale compte parmi les leaders mondiaux de cosmétique professionnelle et assure en effet « porter l'ambition d'un développement raisonné, alliant une performance économique soutenue associée à des critères RSE exigeants ».

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION  
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE  
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉ·ES  
REPRÉSENTANT 110\* ORGANISATIONS PATRONALES,  
SYNDICALES, ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...  
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.



## Sommaire Lettre N° 53

Entreprises	P.1
Menaces sur les CESER	P.2
Une charte de coopération	P.3
Territoires	P.3
Actus	P.4

\*en représentation directe et indirecte



Le 24 mars 2025, à l'occasion de l'examen du projet de loi sur « la simplification de la vie économique » un certain nombre de députés, réunis en commission spéciale, ont proposé et adopté, par simple dépôt d'amendements, la suppression de plusieurs instances consultatives, parmi lesquelles les CESER.

Sans aucune concertation avec la centaine d'organisations représentant l'ensemble des corps intermédiaires qui les composent, ni avec les présidentes et présidents de Région, les CESER se sont retrouvés assimilés à une remise à plat des opérateurs de l'État, alors même qu'ils n'en relèvent pas !



Grace à une forte mobilisation menée au niveau national, au niveau régional et parfois même à l'échelle locale et par les organisations socio-professionnelles et associatives en direction des parlementaires, une majorité des députés présents et des députées présentes dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale le 10 avril a finalement rétabli les CESER en séance publique.

## Des acteurs essentiels de la démocratie consultative

Instances consultatives placées auprès des Conseils régionaux depuis les premières lois de décentralisation (loi du 5 juillet 1972), les CESER reflètent, par leur composition, la société civile organisée dans son immense diversité et dans ses différents secteurs et natures d'engagement : secteurs publics et privés, monde associatif, représentants des salariés et des employeurs, etc. Sa raison première est de faire dialoguer dans une même enceinte les différents acteurs économiques et sociaux en région. C'est de fait un des trop rares espaces où des personnes aux intérêts contradictoires parviennent à débattre, à confronter leurs points de vue et à proposer ensemble des solutions aux grandes problématiques d'intérêt régional. Leur fonctionnement impose une synthèse la plus large et éclairée possible entre des acteurs aux intérêts parfois divergents, qui se construit sur des données les plus objectives possibles, parfois fournies par d'autres organismes publics ou privés tout aussi nécessaires. Ce travail s'appuie en parallèle sur le partage des réalités vécues et des expertises reconnues et respectées de chacune et chacun, ainsi que sur leur représentativité. Les débats y sont denses et argumentés, dessinant une vision partagée de l'intérêt général qui n'est ni aseptisée ni évidente mais toujours constructive dans un esprit de « consensus exigeant ».



## Le souci du bien commun et de l'intérêt général comme boussole

En Nouvelle-Aquitaine, comme dans les autres régions, les membres des CESER co-construisent, de manière pragmatique et au plus près des remontées du terrain, des avis, des réflexions, des propositions concrètes relatives aux politiques publiques ainsi que des scénarios prospectifs sur lesquelles peuvent s'appuyer les élu-es et services du Conseil régional en charge au quotidien de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques.

Ainsi depuis l'installation d'une nouvelle assemblée en janvier 2024, près de 40 avis et expressions ont été produits sur sollicitation du Conseil régional de la Région ou sous forme de contributions dans le cadre d'élaboration de politiques publiques. À titre d'illustration, le CESER a formulé au cours de la dernière période des préconisations précises sur les conditions de développement des énergies renouvelables, rappelant notamment l'importance des concertations pour faire aboutir les projets et éviter les conflits qui en retardent la réalisation. Le CESER a été à l'initiative de la prise en compte d'une dimension sociale dans les politiques régionales : il a défendu auprès de la Région la nécessité d'articuler les réponses aux enjeux environnementaux au progrès social de façon complémentaire notamment dans la politique régionale « Néo Terra ». Il a alerté sur la situation des personnes confrontées à la précarité, décrypté dans un rapport élaboré de sa propre initiative sur les rouages de « la fabrique de la pauvreté » et formulé des propositions d'actions. Sur des sujets sensibles en région, le CESER a pris toute sa place, a engagé le débat et a été force de propositions avec des messages forts : sur la politique de l'eau, dans la perspective de sa raréfaction ou la réponse aux exigences

sanitaires, sur l'application de la loi « Zéro artificialisation nette » et les contraintes qu'elle impose, sur l'agroécologie, sur les transports ferroviaires, etc.

Depuis le début de la nouvelle mandature, le CESER continue de travailler sur des enjeux aussi fondamentaux que la mobilité dans les zones rurales peu denses, les conditions d'accès de nos jeunes de toutes conditions aux formations de l'enseignement supérieur, l'importance des activités physiques et sportives en termes de bien-être des populations et de santé publique, l'impact croissant de l'intelligence artificielle sur l'économie, la transition écologique et la mutation industrielle, l'avenir de la politique de cohésion en Europe post-2027, la prise en compte des cahiers de doléances issus du mouvement des gilets jaunes et bien d'autres thématiques qui intéressent concrètement la vie quotidienne des Néo-Aquitains.



Dans un moment où s'affirme la défiance à l'endroit des institutions et de leurs représentants, les CESER offrent à notre démocratie régionale des instances de dialogue uniques et originales réunissant les différents regards et registres d'expériences, les différentes sensibilités de la société civile organisée en permettant de porter la voix et les attentes des millions d'habitants, des bénévoles associatifs et des socio-professionnels qui vivent les réalités et les préoccupations du quotidien. Alors même que l'on déplore trop souvent l'évolution vers une société trop marquée par des tensions et des logiques antagonistes voire conflictuelles, il est particulièrement contradictoire de mettre à mal l'une des rares instances qui précisément contribue à faire naître des visions partagées dont l'objet est de dépasser les intérêts spécifiques ou catégoriels et de « faire Région » ensemble.

## À savoir : comment sont nommés les conseillères et conseillers ?

Le nombre de conseillères et conseillers des CESER dans chaque région est fixé au niveau national (par décret accompagné à chaque renouvellement d'instructions aux préfets par circulaires interministérielles). Il est fonction de la taille de la région; en Nouvelle-Aquitaine, leur nombre est de 180. Le préfet de région effectue sur cette base le choix des organisations professionnelles et associatives jugées légitimes pour siéger au CESER (110 organisations en Nouvelle-Aquitaine) : il lui revient la responsabilité de la représentativité de l'Assemblée. Ces organisations proposent alors au préfet un-e ou plusieurs représentant-es et un arrêté nominatif fixe enfin la liste des membres du CESER pour 6 ans.



La Coordination régionale des Conseils de développement (CRCD) de Nouvelle-Aquitaine et le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de Nouvelle-Aquitaine ont signé une charte de coopération destinée à renforcer leurs échanges et à promouvoir la participation citoyenne dans les dynamiques territoriales. Cette signature s'est déroulée le 10 avril 2025 à l'Hôtel de Bordeaux Métropole, en présence des représentants et représentantes de 15 Conseils de développement (Codeu) de Nouvelle-Aquitaine, du président Yves JEAN et de plusieurs membres du CESER, symbole de l'engagement du territoire en faveur d'une démocratie plus participative. Ce temps fort s'inscrivait dans le cadre d'une rencontre croisée entre les deux instances, autour de la thématique des précarités.

## Les objectifs de la charte

À travers ce partenariat, la CRCD et le CESER de Nouvelle-Aquitaine s'engagent à :

- partager leurs expertises et analyses,
- co-construire des avis et recommandations sur des thématiques d'intérêt commun,
- favoriser la diffusion et l'appropriation des enjeux régionaux,
- expérimenter de nouvelles modalités de concertation et de participation.

## Des actions concrètes afin d'assurer le succès de cette coopération

Pour garantir la réussite de cette collaboration, plusieurs actions concrètes seront déployées :

- l'alimentation des travaux respectifs de chacun,
- l'articulation des différentes échelles territoriales sur des sujets et/ou politiques communes,
- la valorisation des instances et de leurs travaux,
- la promotion, auprès des institutions et du grand public, du CESER et des Conseils de développement en tant qu'espaces d'expression et de dialogue,
- l'organisation de rencontres régionales régulières.

## Les précarités en Nouvelle-Aquitaine

La rencontre régionale CESER - Codeu d'avril 2025 a été consacrée au thème des précarités. Premier temps, partage des constats établis au niveau régional avec la présentation du rapport du CESER publié en 2023 « *Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine* » et, au niveau local, celui du Conseil de développement d'Angoulême « *Après-crisis* ». Deuxième séquence, quels leviers d'action ? Les Conseils de développement de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan ont présenté leurs analyses et préconisations d'actions.

Un constat partagé d'une pauvreté qui s'aggrave, de vulnérabilités et de moments de bascule de plus en plus nombreux, de populations et de territoires particulièrement exposés et de mécanismes à l'œuvre qui fabriquent de la pauvreté. Un système d'aides et de solidarités, national et local est à repenser en prenant en compte la parole des personnes en situation de pauvreté.



## À savoir : les Conseils de développement en Nouvelle-Aquitaine

Un Conseil de développement est une instance participative créée à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un territoire de projet. Ils sont obligatoires dans les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants (Métropoles, Communautés urbaines, d'agglomérations, ou de communes) et dans les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Ce sont des instances participatives à l'échelle d'une intercommunalité ou d'un territoire de projet, composées de citoyens, d'acteurs économiques, sociaux et associatifs. Organes consultatifs, ils contribuent à la réflexion et à l'élaboration des politiques publiques locales.

La Coordination régionale des Conseils de développement (CRCD) de Nouvelle-Aquitaine regroupe les Conseils de développement des territoires de la région, 36 conseils recensés à ce jour. Elle a pour mission de favoriser les échanges et la coopération entre les Conseils de développement, de promouvoir la participation citoyenne et de soutenir les initiatives locales.

## Une intensification des échanges afin de promouvoir la participation citoyenne

Cette charte marque une étape importante dans le renforcement de la collaboration entre les Conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine et le CESER, instance majeure favorisant l'implication de la société civile et la prise en compte de ses propositions dans le cadre du débat public régional. Cette démarche vise ainsi à structurer un dialogue permanent entre les deux instances et permettra ainsi d'enrichir les réflexions sur les politiques publiques et d'intégrer plus efficacement les attentes des citoyens.



## Conseils de développement

### À BRIVE, UN CODEV JEUNE MAIS DYNAMIQUE



En marge de ses rencontres de terrain, l'usage a été établi d'un temps d'échanges entre une délégation restreinte du CESER et les Conseils de développement (Codeu) des territoires visités.

Un entretien convivial a dans cet esprit eu lieu le 7 avril avec Jacques LEVARD, président du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération du bassin de Brive et Corinne VIGNAL, chargée de coordination du Conseil de développement.

Le Codeu de l'Agglomération de Brive (CABB, couvrant 48 communes, 810 km<sup>2</sup>, 120 000 habitants) a été mis en place en 2024. Il est composé de trois collèges : habitants, acteurs locaux et représentants des communes et s'est organisé pour contribuer sur 8 thématiques : l'aménagement du territoire et l'équipement ; le développement économique et l'entrepreneuriat ; l'habitat, les transports et mobilités, le tourisme et l'accueil ; la politique de l'eau et de l'assainissement, le développement durable ; la gouvernance et la cohérence territoriale ; l'éducation, l'enfance, la jeunesse et les sports, la santé, la cohésion sociale ; la transition agricole ; les énergies.

La rencontre, d'une grande richesse, a permis de découvrir un « jeune » Codeu, porteur de nombreux projets, source de propositions et soucieux du développement de la Communauté d'Agglomération.

## RENCONTRE-DÉBAT « LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS, URGENCE DÉMOCRATIQUE »

« Il faut imaginer un monde sans associations pour comprendre combien leur apport à l'économie, à la société et à la démocratie est considérable. »

C'est une alerte que lance le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans son rapport « *Le financement des associations : une urgence démocratique* » de mai 2024.

Le CESER, en partenariat avec le Mouvement associatif et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine ont souhaité se faire l'écho de cette interpellation au cours d'une table ronde organisée le 17 avril dernier, animée par Pascale MOREL et Rima CAMBRAY, vice-présidentes du CESER.

Après une présentation des chiffres clés de la vie associative en Nouvelle-Aquitaine par Josyane PEREZ, présidente du Mouvement associatif, Dominique JOSEPH, co-rapporteur de l'avis du CESE a dressé un constat alarmant sur la situation financière des associations, sur le plan structurel

mais aussi conjoncturel : baisse des subventions, accentuation des logiques de marché et de commande publique, inflation, etc. De plus, l'application au modèle associatif de logiques concurrentielles (vente de service, recherche de rentabilité, etc.) amenuise les initiatives, entrave la capacité d'engagement, questionne l'utilité sociale et la liberté des associations et affecte finalement les usagers.

Partageant cette analyse, les représentantes et représentants de diverses composantes de la vie associative en région ont eu l'occasion de formuler leurs attentes : moins d'appels à projets et plus de subventions, prise en compte des apports des bénévoles, accès aux financements européens, programme d'information des entreprises sur l'intérêt du mécénat, etc.

Charline CLAVEAU, vice-présidente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, en charge de la culture a rappelé la volonté régionale de maintenir les budgets, de privilégier le conventionnement pluriannuel et de cibler les appels à projets sur ce qui relève de l'innovation.

En conclusion, Yves JEAN, président du CESER a réaffirmé

le soutien de l'institution à la vie associative qui participe à l'économie et l'emploi, est souvent le dernier rempart face à l'exclusion et la pauvreté et contribue à la vitalité démocratique et la citoyenneté. En ce sens et dans le prolongement de son rapport « *Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine* » de 2017, le CESER proposera l'adoption d'un vœu en séance plénière de juin 2025.

#### À savoir... Les chiffres clés de la vie associative en Nouvelle-Aquitaine :

90 % des associations ne fonctionnent qu'avec des bénévoles  
7 330 associations créées par an  
143 000 associations actives en Nouvelle-Aquitaine  
171 740 salarié-es, soit 9,7 % des emplois du secteur privé  
14 920 associations employeuses  
1,2 million de bénévoles.

Source : Recherche & Solidarités, panorama 2024

## Mobilités

## « PRENDRE AU SÉRIEUX LA MOBILITÉ EN MILIEU RURAL »



Dans le cadre de ses travaux en cours sur les mobilités en zones peu denses et profitant de la réunion du Bureau à Brive, le CESER a organisé une table ronde avec des acteurs locaux ayant abordé cette problématique : Martin CUSSON, chargé de mission Écomobilité - Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, Fantine BRUNEAU, chargée de mission Mobilité - Communauté de communes Haute-Corrèze Communauté, Frantz BREITENBACH, chargé de mission Mobilité douce - Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources.

Le sujet peut soulever des polémiques, notamment sur la place de la voiture en zone rurale, aujourd'hui mode de transport inégalable par la souplesse et la liberté qu'il offre mais émetteur de gaz à effet de serre. Les intervenants ont présenté leur démarche, basée sur un diagnostic de l'offre existante, des besoins de la population et des moyens disponibles. Ces diagnostics ont révélé les manques d'offres, les habitudes des habitants, les impacts des politiques passées, etc.

Pour répondre aux attentes des populations, les collectivités locales s'interrogent sur la pertinence de prendre, ou non, la compétence mobilité ou de laisser cette prérogative à la Région Nouvelle-Aquitaine et de coconstruire une politique publique à travers la rédaction d'un Contrat opérationnel de mobilité (COM). Un choix contraint au regard d'une ingénierie locale précaire, quand elle existe, de l'absence d'ancrage technique local, d'incohérences sur ce sujet et de manque de moyens pour le fonctionnement des services ; « *il faut mettre du commun dans les transports, prendre au sérieux la mobilité en zones peu denses, pour les habitants qui y vivent* », concluent les intervenants.

Le CESER va poursuivre ses auditions et présentera son analyse et ses préconisations dans un rapport à paraître début 2026.

## ÉCHANGES NOURRIS ENTRE LE BUREAU DU CESER ET LE MAIRE DE LIBOURNE



Ayant délocalisé sa réunion de Bureau à Libourne, l'instance du CESER a pu échanger durant près d'une heure avec son maire (et président de l'agglomération libournaise, la CALI) Philippe BUISSON.

Les membres du Bureau ont été accueillis dans un premier temps par la première adjointe et vice-présidente du Conseil régional Laurence ROUËDE. Une discussion avec le maire s'est ensuite engagée au cours de laquelle ce dernier a pu exposer les spécificités de son territoire et aborder les sujets d'étude des commissions du CESER à travers le prisme libournais. « *Libourne a une position unique en Nouvelle-Aquitaine, voire en France : à la fois centralité de son bassin*

*de vie, la Ville est aussi une sous-préfecture en périphérie de la métropole bordelaise* », a-t-il décrit.

Outre la présentation de projets structurants tels que la reconversion des casernes de la gendarmerie en Unité d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile, il fut largement question de mobilités et notamment de la réalisation de la ligne de RER Métropolitain reliant Libourne à Arcachon en passant par Pessac et Bordeaux - un véritable outil d'attractivité territoriale. Le maire a également évoqué le projet de pôle d'échange multimodal adossé à la gare avec un financement État, Région, Ville et Métropole. Interrogé sur sa politique de transports, il a défendu l'impact de la gratuité des transports (mise en place sur l'agglomération) en termes de développement de l'emploi et de la formation, rejoignant ainsi la question de l'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes. Plusieurs aspects de la gestion de l'eau - un sujet intéressant de près la Commission « environnement » du CESER - son accès et le manque de ressource sur le territoire libournais ont également donné lieu à de riches échanges.

## LE BUREAU DU CESER ACCUEILLI À LA MAIRIE DE BRIVE-LA-GAILLARDE

À l'occasion d'un déplacement dans le département de la Corrèze, le Bureau du CESER a été accueilli à la mairie de Brive. Les échanges avec Frédéric SOULIER, maire de Brive et président de l'Agglomération ont permis d'aborder les enjeux et projets de la Ville comme de la Communauté d'agglomération. Ont notamment été abordées les questions de financements publics et d'autonomie financière locale, d'attractivité territoriale, de sensibilisation des entreprises aux enjeux de développement durable et de traitement des déchets, de l'accès à l'enseignement supérieur, de la vie associative et de l'engagement des bénévoles qualifiés par le maire de « donneurs de temps » et enfin les problématiques liées aux mobilités et aux transports ferroviaires, autoroutiers et aériens.

Frédéric SOULIER a présenté sa vision d'une « croissance humanisée » et résumé le projet de l'Agglomération : « *une croissance sur un territoire de cocagne (bien manger, bien vivre, bien travailler), la conservation des particularités, des investissements sur et pour l'économie, le soutien à la création sociale et de richesse, etc.* ».



ISSN : 2555-297 X  
Lettre bimestrielle

Directeur de la publication : W. Grounon  
Rédaction : Pôle communication du Ceser

Abonnement gracieux sur demande. Maquette : Kymzo - Réalisation : Laplante

Crédits photos : Alain Montaufier, Françoise Roch, Paul Robin  
AdobeStock : Danielle Bonardelle, PaulSat, JoseLuis  
Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

## SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80

## SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80

## SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

**CESER**  
RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE